



CONTRAT D'ENGAGEMENT
KIWIS

Du 1er Octobre 2025 au 31 mars 2026

Entre : **l'adhérent** et **le producteur**
Nom, prénom : M.Frédéric GERARD-SAIGNE
Adresse : 20, Route des Platans
..... 24 150 St Capraise de Lalinde
Tél. :
Mél. :

Référent : Gaëtan Brizard Contact : brizard.gaetan@orange.fr

En 2019 le long du canal de Lalinde en bordure de la voie verte, Frédéric et Carole ont fait l'acquisition de 3 hectares sur lesquels ils ont planté des kiwis, quelques citronniers yuzu et des figuiers dans le respect de l'agriculture biologique. Auparavant, Frédéric a toujours travaillé dans des fermes biologiques. En parallèle, depuis plus de 20 ans ils sont apiculteurs jardiniers et possèdent une soixantaine de ruches.

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les produits commandés aux dates de livraisons proposées. Le prix des Kiwis bio (certifiés AB) est de 3,50 €/kg. 5 livraisons sont prévues. Une 6^{ème} sera peut-être envisagée en avril selon la récolte des kiwis.

	27/11	18/12	22/01	26/02	26/03	TOTAL
KIWIS 2KG	7 € x ____					
KIWIS 3KG	10.5 € x ____					
TOTAL						

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

Les chèques sont à l'ordre de Frédéric GERARD-SAIGNE
Nbre de chèques :..... Montant des chèques :... ..

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h00 à 19h00

A Boulazac le :
Le producteur M. GERARD-SAIGNE **L'adhérent consom'acteur**